

## Compte rendu Réunion ANPDF Secteur 1

04/12/2021 à 9h

### Membres Présents :

- Bertrand **VOISIN** (Animateur)
- Lionel **DAGORNE**
- Vincent **DUBOURG**
- Jean Jacques **GAZEAU**
- **Alin LE FLOCH**
- Paternne **LEFOL**
- Remy **MOULIN**
- Marc **ROUTIER** (secrétaire de séance)

### Membres Excusés :

- Sebastien **CORNEC** (Maine et Loire) (excusé)
- Frédéric **DAVY** (Sarthe) (excusé)
- Sebastien **GOURDEL** (Orne) (excusé)
- Nicolas **POTTIER** (Mayenne) (excusé)
- Philippe **LE YONDRE** (Ile et Vilaine) (excusé)

### Membres Honoraires :

- Pierre **LERESTEUX** (excusé)
- Remy **FEMENIA** (excusé)
- Paternne **LEFOL**
- Guy **COUSIN** (excusé)

### Préambule

**Bertrand VOISIN** ouvre la séance en remerciant Alain **LE FLOCH** de son chaleureux accueil

Une présentation des membres du secteur 1 est réalisée.

Notre secteur 1 comporte 8 nouveaux présidents de district.

Les animateurs de secteur1 sont Bertrand **VOISIN** et Sebastien **CORNEC**, le suppléant est Vincent **DUBOURG** (1 seul suppléant)

Un point est fait concernant les « colis golf foot 6 trous » offerts par l'ANPDF à chaque district. Ces colis sont offerts par l'ANPDF au vu des résultats du dernier exercice 2020-2021.

### Un point est fait au sujet du foot Loisir dans chaque district

- Le foot pétanque se développe en Vendée
- Un partenariat avec le CDOS et une convention sont en cours de signature dans certains districts. Des partenariats dans le cadre du sport santé sont également à mettre en place

- Le foot en marchant est le principal axe de développement du Foot Loisir

### **Organisation Secteur 1**

Le principe de 3 réunions de secteurs par an est validé ;

Prochaines réunions :

- 22 et 23 Avril 2022 dans la Sarthe ou Maine et Loire (à définir)
- Congrès 9 – 10 -11 septembre 2022 à Caen
- 28 – 29 octobre 2022 dans le District de l'Eure

### **Rôle de l'ANPDF et du Collège des présidents de district**

Un retour est réalisé sur le congrès de Bordeaux. L'ensemble des membres du secteur 1 remercie Alexandre **GOUGNARD** pour l'excellente organisation de ce congrès.

### **Un échange a lieu concernant la synthèse des ateliers**

- Il est nécessaire de définir plus clairement le rôle du collège et de l'ANPDF
- Tous les présidents de district qui le souhaitent sont membres de l'ANPDF
- Les membres souhaitent que des réponses soient systématiquement apportées aux préoccupations remontées dans les secteurs
- Un meilleur service aux adhérents est souhaité en particulier envers les nouveaux présidents de district avec un accompagnement lors de leur prise de fonction.
- La notion de tutorat est évoquée, soit par un membre honoraire de l'ANPDF, soit par un président de district déjà en fonction.
- Des outils de communication sont également souhaités pour les nouveaux présidents de district (mallette, newsletter...)
- L'ANPDF a un rôle plus relationnel et de proximité où sont privilégiées les notions d'amitié, d'échange et de convivialité.
- Le bureau des collèges est une instance « représentative et décisionnaire » qui porte de manière plus officielle la parole des districts auprès du bureau de la LFA, puisqu'elle est reconnue statutairement.
- L'ensemble des membres présents souligne la nécessité que les propositions faites en réunion de secteur soient à la fois remontées au collège jusqu'à la LFA, et qu'un retour dans les secteurs soit fait quant aux propositions qui ont été faites.
- Lorsque cette organisation sera effective, des groupes de réflexion sur des sujets prioritaires pourront être mis en place et des synthèses pourront être réalisées par le bureau de l'ANPDF
- Un partenariat plus étroit pour la communication est souhaité entre l'AE2F et l'ANPDF.

### **Echange sur les propositions concernant le Statut de l'Arbitrage**

- Les membres du secteur 1 notent l'intérêt de mettre en place une réforme du statut de l'arbitrage qui n'a pas évolué depuis de nombreuses années.
- Afin de pouvoir accompagner d'éventuelles obligations pour les clubs, les membres du secteur 1 souhaitent un signal fort de la FFF envers les districts, avec une aide en termes de moyens pour des agents de développement de l'arbitrage (avec les mêmes moyens que nous avons sur les CTD/DAP) et une nécessité de mettre en place une formation associée pour ces agents de développement.
- Dans l'état actuel des propositions, le secteur 1 se prononce contre le passage à 3 arbitres en D1 et à la valorisation de l'arbitre de club. Nous proposons de laisser l'autonomie aux Ligues en ce qui concerne les obligations pour les clubs de D1, R3, R2.
- Après que des moyens aient été mis en place (Agent de Développement de l'Arbitrage) → proposition : 1 équipe foot à 11 = 1 arbitre (dans statut régional)
- Il est noté que la philosophie générale du projet est axée sur la sanction et qu'il serait nécessaire de l'axer beaucoup plus sur la notion de récompense. Un questionnement a également lieu sur la manière dont est réalisée la composition des groupes de travail, en particulier celui sur la réforme de l'arbitrage.
- Une remise en cause de la récompense par les mutés à lieu (philosophie de récompenser la formation par des mutations, les mutés étant contraire à la formation) pourquoi ne pas donner, par exemple, des points supplémentaires (réflexion plus approfondie nécessaire sur ce sujet)
- Accentuer les passerelles UNSS pour développer l'arbitrage
- Une action d'envergure nationale est nécessaire pour protéger les jeunes arbitres qui sont malmenés par les adultes sur les terrains (joueurs, dirigeants, spectateurs) → Donner les moyens aux districts d'accompagner ces jeunes arbitres
- Des divergences de point de vue ne permettent pas d'avoir une position commune du Secteur 1 concernant le passage de 2 à 4 ans sans appartenance pour les arbitres quittant leurs clubs d'origine.
- Il nous paraît nécessaire de retarder le choix d'être arbitre et joueur.
- Il est nécessaire également de donner de la souplesse au système (revoir statut de l'arbitre joueur) → Proposition : 50% du quota pour un arbitre joueur par rapport à un arbitre
- Arbitrage des jeunes par les jeunes arbitre assistant (u13 – u15 – u18) – Rôle des éducateurs essentiel dans le domaine

### **Echange sur les membres honoraires de l'ANPDF**

- Nous avons 4 membres honoraires dans le secteur 1 qui n'ont pas de droit de vote.
- Les membres honoraires ont un rôle de conseil en relation avec leur précieuse expérience.
- Le rôle du membre honoraire pourrait être un tuteur d'un nouveau président de district

- Le secteur 1 souhaite que les membres honoraires ANPDF ne soient pas en responsabilité dans les instances Ligue, LFA ou FFF pour assister aux réunions de secteurs.

La séance est levée à 12h30.